



Harcèlement moral devant chez moi

Par **ayana**, le **02/10/2008** à **13:46**

Bonjour,

J'ai déménagé dans une grande ville il y a 1 mois à cause de mes études. Mon studio est bien situé et au calme. Cependant, l'immeuble est situé à côté d'une superette et il y a toujours (tous les jours) des mendiants. Quand j'ai fait mes courses j'ai le droit à un "et pour moi madame, vous z'avez rien acheté ?" mais ce n'est pas ce qui me dérange le +. Je ne peux plus entrer ou sortir de mon immeuble sans être harcelée par eux (lui ou elle, ils se relayent ...). Je ne leur ai rien donné, car en tant qu'étudiante je ne roule pas sur l'or, j'ai tout juste de quoi vivre. De +, je me dis que si je commence à donner quelque chose ils en demanderont encore + ...

Que puis-je faire ? Est-ce que si je portais plainte pour harcèlement quelqu'un ferait quelque chose ?

Svp aidez-moi, car ça devient lourd, je n'ose plus sortir de chez moi !

Merci pr votre aide.

Par **Tisuisse**, le **02/10/2008** à **13:58**

Voyez les services de police ou de gendarmerie et racontez-leur votre histoire. En principe, les fonctionnaires interviendront avec fermeté et les quémandeurs vous laisseront tranquille.

Par **ayana**, le **02/10/2008** à **14:16**

Très bien, j'irai les voir, en espérant que celà change quelque chose.

Merci pour votre aide.

Par **JamesEraser**, le **02/10/2008 à 22:05**

[citation]Que puis-je faire ? Est-ce que si je portais plainte pour harcèlement quelqu'un ferait quelque chose ? [/citation]

Votre cas ne rentre pas dans le champ d'incrimination du CP 222-33-2 (harcèlement moral) Tant que les mendicités ne sont pas accompagnées de menaces, il y aura juste une petite remontrance. Si les services veulent bien se déplacer.

Que dit le maire à ce sujet ?

Experatooment